

Les chevaux sauvages du Tessin ont gagné leur liberté



HARDE Durant des années, les haflingers retournés à l'état sauvage ont affronté la faim, le froid et l'hostilité de certains habitants. Avec la création d'une association chargée de leur surveillance et de leur subsistance en hiver, leur survie est désormais assurée.

ORIMENTO, JUIN 2010

REPORTAGE

Une harde de chevaux vit en liberté depuis huit ans aux confins du Tessin et de l'Italie. Une association s'est constituée pour préserver ces animaux et faciliter leur survie durant la mauvaise saison.

LAURENT AUBERT TEXTES
LUIGIA CARLONI PHOTOS

Sur leur poil épais et gras, les gouttes glissent comme sur des plumes de canard. L'averse est serrée, continue, mais la vingtaine de chevaux roux qui paissent l'herbe riche de ce pâturage du Monte Generoso, à 1500 mètres d'altitude, n'en ont cure. La pluie, la neige, le gel, ils sont habitués. Depuis huit ans, les *cavalli del Bisbino* – les chevaux du Mont Bisbino –, comme les appellent les habitants de la région, vivent en liberté dans la montagne. Une liberté qui fait des envieux, puisque d'autres chevaux, brun foncé ceux-là, broutent en leur compagnie aujourd'hui.

L'aventure a commencé avec le décès d'un paysan propriétaire d'une quinzaine de haflingers qu'il élevait en stabulation libre pour leur viande. Abandonnés à leur sort, ces petits chevaux autrichiens ont mené la vie sauvage à laquelle la nature les a si bien préparés, alors que s'embourbaient la succession de leur maître. Mais durant l'hiver 2008-2009, la neige abondante a contraint la harde à descendre dans les villages et à paître dans les jardins et les cimetières.

Si ces intrusions n'ont pas été du goût de certains habitants, d'autres ont pris fait et cause pour ces animaux, considérés comme les symboles d'une liberté retrouvée. Après des mois de tractations, l'association non lucrative Cavalli del Bisbino Onlus, qui regroupe déjà quelque 180 membres tessinois et ita-



Alien Echappée d'on ne sait où, la mule *Gemma* a rejoint depuis plusieurs années la troupe, où elle a trouvé sa place. Elle ouvre toujours la marche lors des déplacements.

liens, a été fondée en mars pour les prendre sous son aile.

Morts de faim

«Regardez comme ils sont beaux, comme ils sont solides, comme ils respirent la santé.» Luigia Carloni, vice-présidente de l'association, éprouve une véritable tendresse pour ses protégés. Les petits haflingers sont superbes, et bien qu'ils ne connaissent pas l'étrille, leur poil est propre et

sans fer, modelés par la prairie. Elle garde un œil sur la troupe qui se fond dans la brume, en particulier sur les jeunes et les six poulains nés au printemps. «Avant, on comptait une ou deux naissances par an, indique l'architecte tessinoise. Cela montre que leurs conditions de vie se sont améliorées.» Le foin apporté cet hiver par les *Giacche Verdi* et la surveillance exercée par cette troupe montée de la

«En survivant dans les conditions les plus rudes, ils ont prouvé qu'ils méritaient de vivre à l'état sauvage»

LUIGIA CARLONI, VICE-PRÉSIDENTE
DE L'ASSOCIATION CAVALLI DEL BISBINO

lissé par la pluie. Comment imaginer que ces bêtes pleines de santé aujourd'hui mouraient de faim il y a un an? Un groupe mené par un jument surnommée *La Bionda* en raison de son abondante crinière paille, s'était réfugié dans une bergerie en ruine: les pauvres bêtes en étaient réduites à manger leur crottin.

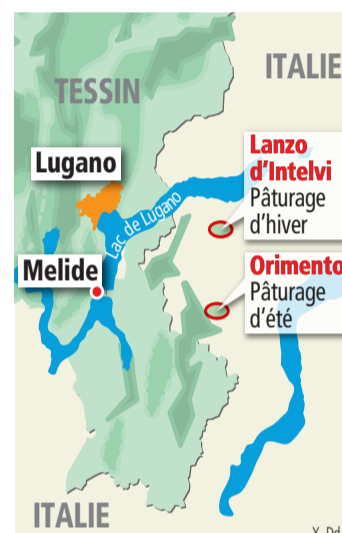
Elle est là, *La Bionda*, bien campée sur des sabots épais,

Protection civile italienne y contribuent. Bonne surprise, les examens effectués à l'instigation de la présidente de l'association, qui est vétérinaire, ont montré que les chevaux sont en pleine forme.

En liberté surveillée

Par le passé, des paysans ont pourchassé les chevaux, comme le rapporte Luigia Carloni. Un

» Sur la frontière



Relève Six poulains sont nés ce printemps. La harde compte désormais vingt-deux têtes. Elle est souvent rejointe par d'autres chevaux en stabulation libre dans le secteur.

herbe plus riche, plus grasse ici.» A l'automne, la harde sera redescendue dans un pâturage de plusieurs hectares au-dessus de Lanzo d'Intelvi, près du siège local des *Giacche Verdi*.

Un bien chèrement acquis

En attendant, les haflingers savourent une liberté chèrement acquise. «Durant toutes

ces années où ils ont survécu dans les conditions les plus rudes, ils ont prouvé qu'ils méritaient de vivre à l'état sauvage», s'enthousiasme Luigia Carloni. Sur leurs pattes robustes, les petits chevaux s'éloignent peu à peu dans la pluie et la brume. En contrebas, les bois d'un grand cerf se découpent sur les épais taillis de feuillus. ■

Les anges gardiens de la PC à cheval

Parmi les groupes membres de l'association Cavalli del Bisbino figurent les *Giacche Verdi* du val Intelvi. Actives dans toute l'Italie, ces «tuniques vertes» sont une troupe à cheval dépendant de la Protection civile italienne. Formée de volontaires, elle effectue des tâches de protection de l'environnement et de recherche de personnes en collaboration avec la police et les pompiers. «Par exemple, nous avons surveillé des habitations évacuées durant des inondations pour dissuader les pillards», explique Graziano Soldati, qui a rejoint les *Giacche Verdi* il y a douze ans. Vêtu de

son uniforme, veste et pantalon verts à passepoil jaune, cet entrepreneur indépendant porte le triangle bleu de la Protection civile et une médaille commémorant l'intervention lors du tremblement de terre dans les Abruzzes. «Lorsque les autorités ont commencé à recevoir des plaintes au sujet des chevaux du Bisbino, c'est tout naturellement qu'elles ont fait appel à nous», raconte Graziano Soldati. Les *Giacche Verdi* ont alors surveillé les chevaux et ont assuré leur ravitaillement durant l'hiver dernier. www.angivlombardia.it

PUBLICITÉ

RUSCONI & ASSOCIÉS

AVOCATS AU BARREAU
Rue de la Paix 4 - CP 7268 - CH-1002 Lausanne

Nous avons le plaisir de porter à votre connaissance que deux nouveaux associés ont rejoint notre Etude :

Me Corinne Monnard Séchaud
Avocate au Barreau
Spécialiste FSA
Responsabilité civile et droit des assurances

Me Eric Muster
Avocat au Barreau
Docteur en droit
Chargé de cours à l'Université de Lausanne

Me Monnard Séchaud a acquis une vaste expérience et exerce principalement dans les domaines du droit des assurances sociales et privées, de la prévoyance professionnelle, de la responsabilité civile, du droit médical, du droit du travail, du droit de la circulation routière et du droit bancaire.

Me Muster est actif principalement en droit judiciaire (notamment en droit civil, droit des contrats, droit de la circulation routière et droit pénal). Il exerce plus spécifiquement en droit des poursuites pour dettes et faillites, domaine dans lequel il est l'auteur de publications et chargé de cours à l'Université de Lausanne.

Pour de plus amples informations au sujet des activités de notre Etude et de ses partenaires, veuillez consulter notre site www.rusconi-avocats.ch.

La protection de l'absinthe est contestée

FÉE VERTE

Deux oppositions ont été déposées à Berne contre la demande d'indication géographique protégée.

La demande d'indication géographique protégée (IGP) pour l'absinthe du Val-de-Travers (NE) est contestée. Une opposition est arrivée à l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et une autre émanant de la Fédération française des spiritueux va lui parvenir. La demande d'IGP englobe les dénomi-

nations «absinthe», «fée Verte» et «la bleue». Cette indication permettrait d'éviter les imitations de cet alcool interdit en Suisse jusqu'en 2005. Les opposants ont jusqu'au 30 juin pour contester la demande d'enregistrement. «A ce jour, nous avons reçu une opposition», a déclaré Isabelle Pasche, juriste à l'OFAG.

Question de vocabulaire

Une autre opposition arrivera bientôt à Berne. «Nous allons l'envoyer aujourd'hui», indique Marie Benech, directrice générale de

la FFS, fédération qui réunit la majorité des producteurs, dont le groupe Pernod, leader de ce marché. «Si la demande d'IGP est acceptée, cela concernera nos producteurs par ricochet. Ils ne pourraient alors plus écouler en Suisse tout produit dénommé absinthe, fée Verte ou bleue.» Or, poursuit Marie Benech, «la demande d'IGP porte sur le terme «absinthe», un terme qui n'appartient pas à la Suisse. Nous n'aurions pas fait opposition si la demande portait sur les termes absinthe du Val-de-Travers.» La procédure risque de

durer et pourrait aller jusqu'au Tribunal fédéral.

La saucisse aux choux l'a!

L'indication géographique protégée permet de protéger les noms traditionnels désignant des produits agricoles transformés dont les principales caractéristiques sont déterminées par leur origine géographique. Lorsqu'un nom est protégé, son utilisation est réservée aux producteurs de l'aire géographique définie. La saucisse aux choux vaudoise et la viande séchée du Valais détiennent une IGP. **ATS**